



cutting through complexity

Fonds D'Equipement Communal

MISSION D'AUDIT DES PRESTATIONS EXECUTEES
DANS LE CADRE DU DON DE LA BANQUE
INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET
LE DEVELOPPEMENT (BIRD)

PROJET - P121917 : GESTION DES DECHETS
SOLIDES MUNICIPAUX - PROGRAMME FINANCE
CARBONE

PERIODE ALLANT DU 28 AVRIL 2011 AU 31 DECEMBRE
2013

RAPPORT D'AUDIT FINANCIER

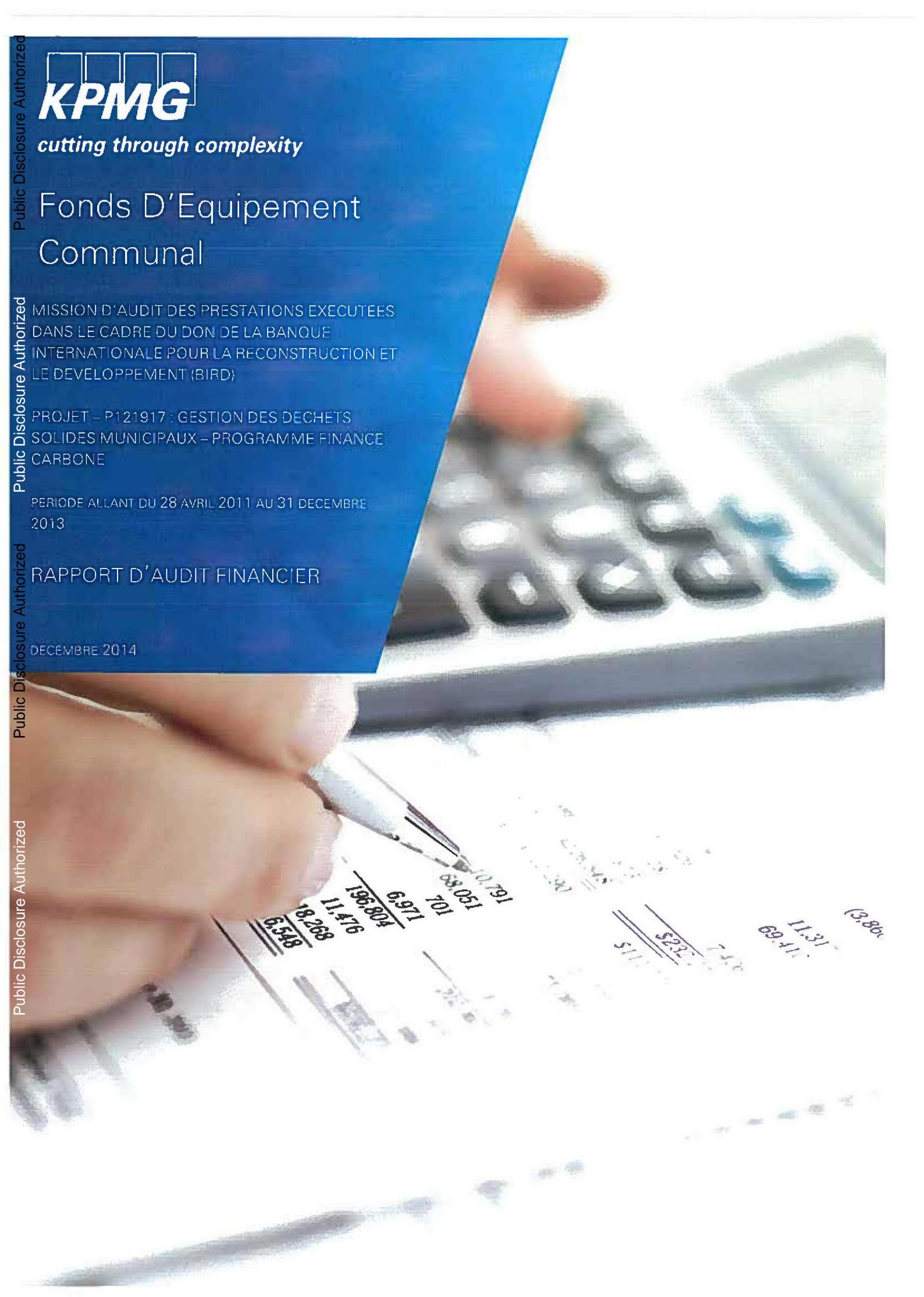
DECEMBRE 2014

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized



Sommaire

1	Présentation du projet	3
1.1	Consistance du projet	3
1.2	Budget et durée du projet	3
2	Objectifs et étendue de la mission	4
3	Etats financiers du projet et Opinion sur les états financiers	5
3.1	Opinion sur la situation financière du projet	5
3.2	Etats financiers	7
3.2.1	Etat des dépenses engagées	7
3.2.2	Fonds encaissés par le FEC à travers les virements effectués par la Banque Mondiale	8
4	Evaluation du dispositif de contrôle interne du projet	9
4.1	Les observations sur le système de contrôle interne et sur les enregistrements comptables examinés durant la mission d'audit	9
4.2	Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de don	9
4.3	Résolution des anomalies et problèmes de communication identifiés durant notre mission d'audit	10
4.4	Suivi des recommandations des précédents rapports d'audit	10
4.5	Les commentaires sur les dépenses inéligibles	10
5	Annexes	11

1 Présentation du projet

1.1 Consistance du projet

Le Fonds d'Équipement Communal (FEC) est une banque publique dédiée au financement des projets d'investissement des Collectivités Locales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Au-delà de son rôle de financement de projets locaux, le FEC apporte aux Collectivités Locales l'assistance technique nécessaire pour le montage de projets novateurs porteurs de développement.

A ce titre, le Mécanisme pour un Développement Propre « MDP », instauré par le Protocole de Kyoto est un mécanisme qui incite les pays en développement à réaliser des projets à caractère économique, environnemental et social œuvrant pour une réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Ces projets génèrent en retour des crédits appelés Unités de Réduction Certifiées des Emissions (URCE) qui peuvent être commercialisées à travers le marché carbone international.

Pour les Collectivités Locales, la réalisation d'un projet de captage du biogaz au niveau des décharges publiques en vue de son « torchage » ou sa valorisation en énergie renouvelable est considérée comme projet éligible au MDP du fait de la réduction des émissions des GES dans l'atmosphère.

C'est dans ce cadre que le FEC a mis en place, en partenariat avec la Banque Mondiale, un Programme d'Activités MDP dans le secteur des déchets solides destiné à apporter l'appui aux Collectivités Locales pour le montage de projets MDP et la commercialisation des URCE.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des orientations du Programme National de gestion des Déchets Ménagers (PNDM), qui prévoit la réalisation de projets MDP dans le secteur des déchets solides.

S'agissant du volet relatif à la commercialisation des URCE par le FEC, les Collectivités Locales, à travers une convention de partenariat, transfèrent au FEC les droits de propriété sur les crédits carbone en vue de les vendre à la Facilité Carbone de Partenariat (FCP) de la Banque Mondiale.

1.2 Budget et durée du projet

D'après la documentation à notre disposition, il ressort que la Banque Mondiale a mis à la disposition du Fonds d'Équipement Communal, au travers d'un accord de don en date du 28 avril 2011, un montant de 520 000 USD destiné à répondre aux besoins des Collectivités Locales en matière de financement des coûts d'étude de préparation des projets MDP. Ce don est financé par un fonds d'affectation spécial : Facilité Carbone de Partenariat. Un premier versement de 800 000 MAD a été effectué en faveur du FEC en juin 2012.

2 Objectifs et étendue de la mission

L'objectif principal de la mission est de donner une opinion sur l'état des recettes et dépenses engagées par le Fonds d'Équipement Communal, en sa qualité de coordinateur pour l'accompagnement des Collectivités Territoriales en matière de montage de projets MDP en partenariat avec la Banque Mondiale dans le cadre de la Facilité Carbone de Partenariat (FCP).

Nos travaux d'audit visent à s'assurer que :

- Les ressources de la BIRD ont été employées conformément aux dispositions de l'accord de don n° TF098543 signé entre la BIRD et le FEC ;
- Les ressources ont été utilisées uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été destinées ;
- Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords avec la BIRD (accords de don, conditions générales et lettre de décaissement) fondés sur les procédures de passation de marché de la BIRD et ont été proprement enregistrés au niveau de la comptabilité du FEC ;
- Toutes les pièces justificatives, écritures et comptes ont été conservés pour toutes les opérations entrant dans le cadre du don ;
- Les États Financiers, incluant les notes annexes, adressés par le FEC à la BIRD sont préparés selon le modèle de la BIRD et reflètent une image fidèle de la situation financière du don ainsi que des ressources et emplois au 31/12/2013 ;
- Le Compte Désigné est géré eu égard aux dispositions des accords de financement ;
- Les directives et les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale ont été respectées par le FEC ;
- Les états financiers du projet ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et acceptables par la Banque Mondiale et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date ;
- Les transactions financières couvrent la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal sont conformes avec les dispositions de l'accord de financement et de la lettre de décaissement.

Nous portons également une attention particulière aux points suivants :

- Examen de la mise en place et de l'application par le projet de mesures de contrôle interne adéquates quant à l'utilisation des ressources engagées ;
- Examen des correspondances avec la Banque Mondiale et des non objections émises par cette dernière concernant les critères de sélection des prestataires ;
- Examen de la conformité des documents préparés et transmis par le FEC à la Banque Mondiale conformément aux dispositions de l'Accord de don ;
- Examen des transactions du projet par rapport aux :
 - conformité des autorisations de dépenses et validité des pièces comptables ;
 - exactitude arithmétique des documents comptables, des pièces et des états financiers ;
 - vérification des contrats locaux quant à leur conformité à la législation en vigueur ;
 - vérification de la comptabilisation exhaustive et régulière des recettes ;
 - vérification de la comptabilisation en général.

3 **Etats financiers du projet et Opinion sur les états financiers**

3.1 **Opinion sur la situation financière du projet**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Conformément à la convention d'audit de projet signée en septembre 2014, nous avons effectué l'audit de la situation financière ci-dessous des recettes et des dépenses effectuées par le Fonds d'Équipement Communal (Ci-après FEC) dans le cadre du projet de Mécanisme pour un Développement Propre (Ci-après MDP), développé en partenariat avec la Banque Mondiale dans le cadre de la Facilité Carbone de Partenariat (Ci-après FCP), au titre de la période allant du 28 avril 2011 au 31 décembre 2013. Cette situation financière fait ressortir un solde bancaire créditeur au 31 décembre 2013 de 443 572,56 MAD détaillé comme suit :

		Total en MAD
Fonds encaissés	(a)	800 000,00
Dépenses réalisées	(b)	356 014,94
Solde théorique à fin décembre 2013	(c)=(a)-(b)	443 985,06
Frais bancaires	(d)	412,50
Solde bancaire au 31 décembre 2013 (SC)	(c)-(d)	443 572,56

Responsabilité du Fonds d'Équipement Communal

Le FEC bénéficiaire du projet est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette situation financière, conformément aux normes comptables acceptables par la Banque Mondiale. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation de la situation financière ne comportant pas d'anomalie significative. Sur cette base, les recettes et les dépenses sont comptabilisées lorsqu'elles sont encaissées ou décaissées et non lorsque les créances ou les dettes sont nées.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur cette situation financière sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que la situation financière ne comporte pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans la situation financière. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que la situation financière contient des anomalies significatives. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation de la situation financière afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Nous avons procédé à un examen, exhaustif, des recettes et des dépenses effectuées par le Fonds d'Equipement Communal (FEC) dans le cadre du projet MDP, développé en partenariat avec la Banque Mondiale dans le cadre de la Facilité Carbone de Partenariat (FCP) et financé par la Banque Mondiale, au titre de la période allant du 28 avril 2011 au 31 décembre 2013. Nous estimons, à cet égard, que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, l'état ci-dessus, donne une image fidèle, dans tous ses aspects significatifs, des recettes encaissées et des dépenses décaissées par le FEC au titre de la période allant du 28 avril 2011 au 31 décembre 2013 et relatives au projet MDP, développé en partenariat avec la Banque Mondiale dans le cadre de la Facilité Carbone de Partenariat et financé par la Banque Mondiale.

Rabat, le 9 décembre 2014

KPMG SA

Fouad Lahgazi

Expert comptable


K.P.M.G
11, Avenue Bir Kacem, Scoussi - Raba
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11

3.2 Etats financiers

Le tableau ci-après fait ressortir la situation financière du projet MDP, objet du partenariat entre le Fonds d'Équipement Communal et la Banque Mondiale dans le cadre de la Facilité Carbone de Partenariat, à fin décembre 2013 tel que présenté à l'annexe 1 du présent rapport :

En MAD		Montant
Fonds encaissés	3.2.2	800 000,00
Dépenses réglées	3.2.1	(356 014,94)
Frais bancaires	3.2.1	(412,50)
Situation de trésorerie au 31 décembre 2013 (Recalculée)		443 572,56
Situation bancaire au 31 décembre 2013		443 572,56
Ecart		-

3.2.1 Etat des dépenses engagées

Le tableau ci-dessous détaille l'état des dépenses engagées dans le cadre du projet MDP du FEC, développé en partenariat avec la Banque Mondiale dans le cadre de la Facilité Carbone de Partenariat (FCP), au titre de la période allant du 28 avril 2011 au 31 décembre 2013 :

Nature des dépenses (En MAD)		Au 31 décembre 2013	
		Dépenses engagées	Dépenses réglées
Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de projets MDP dans le secteur des déchets solides (contrat N° 11/2012)	(a)	845 928,00	148 114,94
Prestation relative à l'examen et l'analyse juridique du contrat type d'Achats des Unités de Réduction Certifiées d'Emission (contrat N° 20/2012)	(b)	207 900,00	207 900,00
Frais bancaires		412,50	412,50
Total		1 054 240,50	356 427,44

- (a) Il s'agit des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage des Collectivités Locales pour la mise en œuvre des projets MDP auprès d'un consultant externe. Ces missions portent sur :
- La préparation de documents descriptifs de projets spécifiques dans le secteur des déchets solides concernant les décharges d'Akreuch, de My Abdellah (El Jadida) et d'Agadir ;
 - L'accompagnement au processus de validation des projets MDP ;
 - La préparation du plan générique de suivi d'activités de projets spécifiques et application au projet spécifique d'Oum Azza.
- (b) Il s'agit d'une prestation relative à l'examen et à l'analyse juridique du contrat-type d'achat des Unités de Réduction Certifiées des Emissions (URCE) auprès du cabinet d'avocats UGGC & Associés Law Firm. Ce contrat porte essentiellement sur les aspects suivants :
- Etude de la conformité des stipulations contractuelles aux dispositions légales et réglementaires en vigueur;
 - Etude de l'équilibre contractuel de la relation du FEC avec les parties prenantes (Banque Mondiale, les Collectivités Locales et les opérateurs gestionnaires de décharge) ;
 - Identification et recommandations de précautions juridiques et de procédures à prendre pour la bonne application des stipulations du contrat-type de commercialisation des URCE.
 - Conseils en matière de préservation de la responsabilité légale et contractuelle du FEC vis-à-vis de ses partenaires.

3.2.2 Fonds encaiss s par le FEC   travers les virements effectu s par la Banque Mondiale

L'accord de don sign  entre le Fonds d'Equipeement Communal et la Banque Mondiale pr voit une enveloppe globale de 520 000 USD. Une 1^{re} tranche de 800 000 MAD a  t  vir e en faveur du FEC en date du 18 juin 2012.

Intitul�	Montant re�u par le FEC en MAD	Date du versement
Fonds re�us par le projet	800 000,00	18/06/2012
Fonds d�caiss�s par la Banque Mondiale	800 000,00	
Ecart	0,00	

4 Évaluation du dispositif de contrôle interne du projet

En exécution de la mission d'audit du projet MDP du FEC, développé en partenariat avec la Banque Mondiale dans le cadre de la Facilité Carbone de Partenariat (FCP), les principales observations et recommandations relatives au dispositif de contrôle interne telles que relevées à l'issue de l'audit du projet précité sont présentées ci-après.

Nous tenons à préciser que :

- Cette évaluation est, par nature, essentiellement critique et ne fait état que des points faibles relevés. En outre, elle ne tient pas compte des changements dans les systèmes comptables et de contrôle interne qui auraient pu intervenir après nos travaux.
- Les faiblesses et les recommandations, ci-après, ne sont signalées que dans le seul but de permettre l'amélioration du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du FEC bénéficiaire des fonds de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

Notre évaluation du dispositif de contrôle interne a porté sur les points détaillés ci-dessous :

4.1 Les observations sur le système de contrôle interne et sur les enregistrements comptables examinés durant la mission d'audit

Les dépenses effectuées par le FEC, dans le cadre du projet, sont soumises à la BIRD pour non objection. Ce processus permet de limiter le risque de non-conformité par rapport aux dispositions de la lettre de l'accord de don N° TF098543.

Le système de contrôle interne du projet audité ne présente pas d'anomalies significatives à ce niveau.

4.2 Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de don

Nos travaux de mesure du degré de conformité ont porté sur la vérification des points ci-après :

- Éligibilité des dépenses ;
- Choix des prestataires de services et approbation de la BIRD ;
- Conformité des contrats et signature des parties prenantes ;
- Respect des clauses stipulées dans les contrats.

Nos travaux ne font ressortir aucune anomalie significative de conformité avec les engagements financiers contenus dans l'accord de don.

4.3 Résolution des anomalies et problèmes de communication identifiés durant notre mission d'audit

Nos travaux ne font ressortir aucun problème de communication susceptible d'avoir un impact significatif sur l'exécution du projet.

Nous rappelons ainsi que le Fonds d'Equipement Communal est tenu de respecter impérativement les clauses de l'accord de don en émettant à la Banque Mondiale :

- Un rapport de projet (une fois par semestre et au plus tard un mois après chaque semestre) ;
- Un rapport financier semestriel intermédiaire établi par le FEC et remis au plus tard 45 jours après la fin du semestre ;
- Un rapport d'audit annuel, établi par un auditeur indépendant, des états financiers et remis au plus tard 6 mois après la fin de la période ;
- Un rapport d'achèvement six mois après la date de clôture.

Par ailleurs, et conformément à l'article 2.04.a de l'annexe de l'accord de don, nous tenons à préciser que les rapports de projets semestriels mentionnés ci-après n'ont pas été établis, visés et signés par les responsables habilités du FEC :

- Les rapports de projets semestriels signés au 31/12/2012, au 30/06/2013 et au 31/12/2013.

4.4 Suivi des recommandations des précédents rapports d'audit

Nous avons été mandatés par le FEC pour l'audit des prestations exécutées dans le cadre du don de la BIRD.

Il est à préciser qu'aucune mission d'audit desdites prestations n'avait été effectuée jusqu'à présent.

4.5 Les commentaires sur les dépenses inéligibles

Nos travaux n'ont relevé aucune anomalie significative concernant l'utilisation des ressources.

5 Annexes

Annexe 1 : Etats Financiers du rapport au 31/12/2013

Etat de Rapprochement Bancaire du Compte Désigné (MAD)
au 31-12-2013

Credit/Prêt/Don/PPF et Co financement N°
 Numéro de compte

TF 098543
 001780002500030102400342

Banque **BANK AL MAGHRIB CASABLANCA**

1 Montant avancé par la Banque Mondiale 800000 + 800 000,00
 2 Montant total Recouvré par la Banque Mondiale - -
le recouvrement commence généralement vers la fin du projet.
 3 Encours Total de l'Avance dans le Compte Désigné. = 800 000,00

4 Solde du compte désigné 443 572,56
Relevé bancaire du compte attaché est joint
 5 Montant des dépenses admissibles justifiées dans la demande jointe 356 014,94

6 Montants déjà présents mais non encore crédités à la date du relevé bancaire

N° DRF	Montant
Sous Total	-

7 Montant Total de l'avance justifié = 799 587,50
 8 Explication de l'écart entre la ligne (3) et la ligne (7) 412,50

Dépenses payées non encore présentées	
Intérêts crédités au compte	
Commissions de service	412,5
Divers	

9 21/03/2014
 Date

10 Bouchra BELHSEN
 DIRECTEUR DELEGUE EN CHARGE DE LA DIRECTION FINANCIERE
 IDRIS AMMOR
 SECRETAIRE GENERAL

Nom, Prénom et titre

11
 Pour le Wali Directeur Général
 et par Délégation
 Le Directeur Délégué en Charge
 de la Direction Financière
 Bouchra BELHSEN Signatures

Pour le Wali Directeur Général
 et par Délégation
 Le Secrétaire Général
 du Fonds d'Équipement Communal
 IDRIS AMMOR